



# Consultations prébudgétaires 2021-2022

Présentées au gouvernement du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick recommande que le gouvernement publie un compte rendu de la façon dont il a utilisé l'analyse comparative selon le genre (ou d'autres outils et processus semblables) dans le processus budgétaire de 2021-2022.

## Qu'est-ce que l'analyse comparative selon le genre?

L'[analyse comparative selon le genre](#) (ACG) est un outil qui est utilisé afin d'évaluer l'incidence de politiques publiques, de programmes et de projets sur certaines tranches de la population comparativement à d'autres. L'ACG va au-delà du sexe et du genre afin de considérer les facteurs de croisement qui forme les expériences individuelles, soit l'âge, la situation résidentielle, l'ethnicité, la culture, la capacité et la langue. Il s'agit d'un élément essentiel d'une politique publique efficace fondée sur des données probantes.

En 2016, le gouvernement a annoncé que l'ACG était requise dans le processus décisionnel et le processus d'élaboration de politiques, mais cette exigence ne s'appliquait pas au budget. Cependant, dans le processus budgétaire de 2020-2021 les ministères devaient inclure des évaluations de l'impact selon le genre dans leurs présentations.

« ...les effets qu'exercent sur les hommes et les femmes les décisions que nous prenons et les politiques que nous instaurons ne sont pas les mêmes. Un budget qui vise à favoriser le dynamisme et la viabilité des communautés doit être établi en tenant compte des effets qu'il exerce sur tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis fier de dire que, pour la toute première fois, les ministères ont été tenus d'inclure dans leur demande de crédits budgétaires une évaluation des effets sexospécifiques. »

**L'hon. Ernie Steeves**, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, [discours du budget de 2020-2021](#)

[www.conseildesfemmesnb.ca](http://www.conseildesfemmesnb.ca)

1.844.462.5179



/conseilfemmesnb



/ConseilfemmesNB

## Quels renseignements seraient publiés?

Le Conseil des femmes recommande que le gouvernement fournisse au public un compte rendu de la façon dont l'ACG (ou d'autres outils et processus semblables) a été utilisée dans l'élaboration du budget, de ce qu'elle a révélé et de la réponse du gouvernement. Plus particulièrement :

- Quels groupes démographiques et quelles populations spécifiques ont été considérés comme ayant des besoins particuliers ou différents qui devaient être pris en compte dans le processus budgétaire? Comment a-t-on répondu à ces besoins?
- Quelles mesures budgétaires ont été considérées comme ayant le potentiel de toucher certains groupes démographiques ou certaines populations différemment des autres? Comment a-t-on tiré profit de ces incidences (dans le cas d'incidences différentielles positives) ou les a-t-on atténuées (dans le cas d'incidences différentielles négatives) pour faire en sorte que le budget soit équitable et efficace?
- Dans les domaines où le gouvernement maintient le statu quo, quelles incidences différentielles (positives et négatives) ont été déterminées et comment ont-elles été traitées?

## Pourquoi cette information devrait-elle être publiée?

Le Conseil des femmes a **continuellement recommandé** que, aux fins de transparence et de responsabilisation, **le gouvernement communique publiquement davantage d'information** sur son utilisation de l'ACG, ainsi que l'information produite par les processus d'ACG.<sup>1</sup>

Ces recommandations visent à s'assurer que l'ACG est non seulement effectuée, mais qu'elle est effectuée correctement et qu'elle a une réelle incidence sur le processus décisionnel. Elles découlent d'une longue histoire de femmes — en particulier des femmes autochtones, racialisées, LGBTQIA2S+ et/ou handicapées — qu'on oublie, marginalise ou traite de façon symbolique quand vient le temps de prendre des décisions.

Le Conseil est d'avis qu'il est essentiel que le gouvernement soit transparent quant à son utilisation de l'ACG, mais sa recommandation concernant la diffusion des constatations découlant des ACG n'est pas qu'une simple question de reddition de comptes. Lorsqu'ils sont bien menés, les processus d'ACG devraient générer des renseignements précieux qui, s'ils sont rendus publics, alimenteront les discussions sur certains enjeux et renforceront notre démocratie. Ces données s'avéreront également utiles pour des entités comme le Conseil des femmes, des organismes communautaires et des entreprises qui s'emploient à promouvoir l'égalité des femmes dans notre province.

## Qu'en est-il de recommandations particulières en matière de dépenses pour 2021-2022?

En plus de cet avis, le Conseil des femmes réitère ses **recommandations précédentes relatives à divers enjeux** (dont bon nombre ont des incidences budgétaires), à la **COVID-19** et à ses guides sur la **cocréation** et la **dette et les déficits sociaux**.

<sup>1</sup> Les ACG elles-mêmes font généralement partie des documents du Cabinet et sont donc de nature confidentielle; c'est pourquoi nous demandons que soit rendue publique l'information produite par ces processus plutôt que les analyses elles-mêmes. La même distinction s'applique à cette recommandation budgétaire.

## Pourquoi maintenant?

Cette année, le gouvernement est prêt à fournir des renseignements qui découlent de ses ACG concernant le budget pour deux raisons :

- la prise en compte des incidences différentielles, dans l'esprit de l'ACG, a été intégrée au processus budgétaire l'année dernière;
- le budget sera considérablement marqué par la COVID-19 et le gouvernement s'est engagé à appliquer le processus d'ACG à tous les efforts de réponse et de rétablissement liés à la COVID-19.

Le gouvernement fait déjà ce travail; nous lui demandons simplement d'en communiquer une plus grande part au public, ce qui s'inscrit dans son engagement à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans le cadre de sa priorité Gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant.

Enfin, avec l'émergence des mouvements autoritaristes et populistes partout dans le monde et le stress engendré par la pandémie de COVID-19, il est essentiel que les gouvernements prennent des mesures pour accroître leur crédibilité et gagner la confiance du public. Être plus ouverts au sujet de leurs processus décisionnels et montrer comment ils s'assurent que les politiques sont fondées sur des données probantes sont des façons d'y arriver.

« La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et exacerbé la vulnérabilité de certains groupes au Nouveau-Brunswick. Les efforts de réponse et de rétablissement qui tiennent compte des groupes vulnérables contribueront à prévenir de nouvelles inégalités économiques et sociales et à créer des collectivités plus réactives, dynamiques et durables... la province s'engage à réaliser une analyse comparative entre les sexes dans tous les efforts d'intervention et rétablissement liés à la COVID19. »

[Plan de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19 pour l'automne 2020](#)

### Bibliothèque sur la COVID-19

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick a lancé une bibliothèque numérique de contenu sur la pandémie de COVID-19 qui prend en compte les populations marginalisées, le secteur sans but lucratif ou adopte une optique de justice sociale. Veuillez consulter la bibliothèque à [bibliothequecovidlibrary.ca](http://bibliothequecovidlibrary.ca)